



1-IDENTIFICATION		IDENTIFIANT UNIQUE :	DEV-2019-096
DIRECTION :	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA PROMOTION		
SERVICE :	N/A		
DATE :	26 juin 2019		
OBJET :	Opération de la billetterie de la Grande roue 2019 – Partage des bénéfices		

2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)

Pour une deuxième année, la Ville de Lévis offre aux citoyens et aux visiteurs de Lévis une grande roue sur le Quai Paquet. Cet attrait sera installé du 6 au 15 septembre 2019 dans ce lieu unique, aux abords du fleuve Saint-Laurent. Le retour de ce manège de 20 mètres de hauteur témoigne du succès de la première expérience, au cours de laquelle plus de 6 500 passagers avaient été accueillis.

Cette année, pour l'opération de la billetterie, nous signerons un contrat de service avec une organisation de Lévis.

Advenant l'éventualité que cette activité fasse ses frais avec les revenus des passagers et, qu'à la suite des paiements de toutes les dépenses engendrées, des bénéfices financiers soient générés, nous recommandons que 25 % de ces derniers soient remis, en supplément, à l'organisme qui aura la responsabilité de l'opération de la billetterie. Les trois organismes invités pour l'appel de prix seront :

- La maison des aînés de Lévis Inc.
- Le Patro de Lévis Inc.
- Fondation Collège de Lévis.

Ce versement du 25% des bénéfices sera versé en aide financière.

2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)

1. Autoriser le versement en aide financière de 25 % des profits qui pourraient être générés par les revenus de la Grande roue au Quai Paquet 2019, à l'organisme choisi pour opérer la billetterie de cette activité;
2. Ne pas autoriser le versement de 25 % des profits qui pourront être générés par les revenus de la Grande roue au Quai Paquet 2019, à l'organisme choisi pour opérer la billetterie de cette activité.

3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)

Avantages au partage de 25 % des revenus supplémentaires (profits) :

- Motivation de plus pour les organismes à faire la promotion de cette activité pour créer un engouement supplémentaire (meilleure opportunité de rentabilité du projet et peut-être, d'engendrer des bénéfices financiers).
- Un incitatif pour les organismes pour présenter une offre de service pour l'opération de la billetterie.

Inconvénients au partage de 25 % des revenus supplémentaires (profits) :

- La Ville ne récupérera pas la totalité des surplus qui pourraient advenir.

4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

1. Conseil de ville : 8 juillet 2019
2. Demande de prix pour services professionnels (contrat de service) à 3 organismes : 9 juillet 2019
3. Réception des soumissions : 17 juillet 2019
4. Octroi du contrat de service : 19 juillet 2019

5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Il est souhaité que cette FPD soit traitée le plus tôt possible au conseil de ville afin de pouvoir faire l'envoi de la demande de prix dans les meilleurs délais et confirmer, au maximum à la mi-juillet, l'octroi du contrat au soumissionnaire choisi.

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2019-2020-2021)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2019	Impacts 2020	Impacts 2021
Financement déjà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire : 02-620-00-999	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%
Commentaire :	Revenus équivalents (bénéfices), 25% des bénéfices.			

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)

MONTANT DES COÛTS ARRONDI :	
INFORMATION PTI :	
Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée	
Montant à financer	Source de financement proposée
Commentaires :	

7-PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
Explication :			

8-RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de ville d'accorder une aide financière équivalente au maximum à 25% des revenus excédentaires (bénéfices après le paiement de toutes les dépenses) du projet de Grande roue, planifié en septembre 2019 au Quai Paquet, qui pourraient être engendrés par la vente des tours de manège, à l'organisme qui sera choisi parmi ceux identifiés à la fiche DEV-2019-096 pour opérer la billetterie de la grande roue en 2019, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES**10-APPROBATIONS/SIGNATURES**

Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Annick Deschênes	Conseillère en développement	26 juin 2019
Signature :		
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Liette Brie	Adjointe au directeur	26/6/2019
Signature :		
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Signature :		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Philippe Meurant	Directeur	27/06/2019
Signature :		

SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	DATE (jj/mm/aa)
	27-06-2019